

Tiré à part

NodusSciendi.net Volume 14 ième Septembre 2015



Volume 14 ième Septembre 2015

Étude Réunie par

BOHUI Djédjé Hilaire

Professeur des Universités



ISSN 2308-7676

Comité scientifique de Revue

BEGENAT-NEUSCHÄFER, Anne, Professeur des Universités, Université d'Aix-la-chapelle

BLÉDÉ, Loïbo, Professeur des Universités, U. Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

BOA, Thiéméli L. Ramsès, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

BOHUI, Djédjé Hilaire, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

DIJMAN, Kasimi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny

KONÉ, Amadou, Professeur des Universités, Georgetown University, Washington DC

MADÉBÉ, Georice Berthin, Professeur des Universités, CENAREST-IRSH/UOB

SISSAO, Alain Joseph, Professeur des Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou

TRAORÉ, François Bruno, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

VION-DURY, Juliette, Professeur des Universités, Université Paris XIII

VOISIN, Patrick, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau

WESTPHAL, Bertrand, Professeur des Universités, Université de Limoges

Organisation

Publication / DIANDUÉ Bi Kacou Parfait,

Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Rédaction / KONANDRI Affoué Virgine,

Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Production / SYLLA Abdoulaye,

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Sommaire

- 1-EVOUNA Jacques (ENS-UMa, Cameroun) : « Accord du verbe ou sélection du sujet »?
- 2-DIALLO Adama (CNRST/INSS, Ouagadougou, Burkina-Faso) : « Les pronoms clitiques dans le Fulfulde du Burkina-Faso »
- 3-MANDENG Ma Bell Esaïe, Doctorant (Université Ngaoundéré, Cameroun) : « L'aspecto-temporalité verbale et l'expression de l'éloge : une analyse de « Maréchal, nous voilà ! »
- 4-KOUAKOU Konan Séraphin (Université FHB Abidjan Cocody) : « La transgression morphosyntaxique dans Les Sofas suivi de L'œil de Bernard Zadi Zaourou comme caractéristique du français populaire ivoirien »
- 5- ESSOH N. Doreen Christelle, Doctorante (Université Yaoundé I, Cameroun) : « Troubles du langage et les lésions cérébrales précoces : analyse de la désarticulation phonétique chez deux victimes d'infirmité motrice cérébrale »
- 6-DUPUY François Ousmane, Doctorant (Université Johann Wolfgang Goethe. Universitat Frankfurt am Main) : « Réception ambivalente d'un langage hybride chez les écrivains francophones originaires du sud sahara dans l'espace européen »
- 7-DIANDUE BI Kacou Parfait (Université FHB Abidjan Cocody) : « Topolectes, espace et langage : pour une herméneutique de la signifiante spatiale »
- 8-DJOKOURI Innocent (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : « La traduction (ou interprétariat) : une forme du DR ? Analyse de Monnè, Outrages et défis »
- 9-IBRAHIMA Sarr (Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal): « Le cinéma sénégalais : un cadre d'expression d'un parler jeune de ville ; Etude de la communication transcodique dans Tundu Wundu, un feuilleton de Abdoulabd Wone»
- 10- KAKDEU Louis-Marie (CERAP, Abidjan/ Côte d'Ivoire, Chercheur associé au Centre d'Études Africaines, Université Babes-Blyai, Roumanie) : « Le langage du populisme au Cameroun »

11-BALGA Jean Paul (Université Maroua, Cameroun): « Parité : réalités ou représentations. Étude des systèmes d'énonciation dans le discours du président François Hollande au forum mondial des femmes francophones à Paris »

12-MULO Farenkia Bernard (Cape Breton University, Canada): « Tu es même comment ? ». Reproche et gestion des faces en français au Cameroun

13-ADOU Amadou Ouattara (Université FHB Abidjan Cocody) : « Ne touche pas à ma face ou la force argumentative de la violence verbale »

14-LAFRIFRA Abdennacer, Doctorant (Université ChouaïbDoukkali-Eljadida, Maroc) : « L'analyse de discours des méthodologues en didactique des langues : le cas des avant-propos de deux manuels scolaires de la 3ème année du cycle collégial marocain »

15-BOHUI Djédjé Hilaire (Université FHB Abidjan Cocody) : « De l'argumentativité de la langue, des actes de langage : étude de cas en pragmatique II »

16- GBAKRE Andoh Jean-Marie (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : Interactivité et discoursivité de syntagmes interrogatifs dans le parler ivoirien

LE FRANÇAIS POPULAIRE IVOIRIEN DANS LES SOFAS SUIVI DE L'ŒIL DE BERNARD ZADI ZAOUROU : UNE ANALYSE MORPHOSYNTAXIQUE

Séraphin KOUAKOU Konan

Université Félix Houphouët Boigny

Kouakoukseraphin@yahoo.fr

Introduction

Selon une étude de Christophe Parisse (2006), la morphosyntaxe est l'ensemble des structures permettant de construire grammaticalement un énoncé. Ainsi, elle porte aussi bien sur les formes des mots, flexions régulières et irrégulières, variantes irrégulières de certains noms et verbes, l'agencement des marques syntaxiques autour du nom, du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe, etc. et enfin de l'organisation des mots et des groupes de mots dans un énoncé ou une phrase. Une telle définition met bien en valeur le caractère fondamental de cet aspect de la grammaire dans la construction des énoncés. Cependant, dans certaines œuvres littéraires comme *Les Sofas suivi de l'œil* de l'écrivain ivoirien Bernard Zadi Zaourou, ces règles ne semblent pas être respectées ou du moins ne sont pas observées. L'auteur va au-delà de la norme en transgressant les règles qui permettent de structurer grammaticalement ses phrases. Cette manière de présenter ses phrases trahit les caractéristiques d'un français parlé en Côte d'Ivoire (dans les années 1970) : le français populaire ivoirien. Il nous a donc paru opportun de nous appesantir sur cette forme d'écriture chez l'auteur. Aussi cette étude soulève-t-elle la question de la mise en exergue des formes de transgressions morphosyntaxiques qui caractérisent le français populaire ivoirien en général et dans cette œuvre de Zadi en particulier. Pour mener à bien ce travail, nous privilégierons le normativisme dans une perspective descriptive car il s'agira pour nous de décrire le processus de la formation des mots et leur agencement dans les phrases de Zadi. On verra successivement quelques caractéristiques du français populaires ivoirien, la question de la morphosyntaxe et de la transgression et la rupture d'avec la norme morphosyntaxique des éléments linguistiques inventoriés dans l'œuvre.

I. Quelques caractéristiques du français populaire ivoirien

Avant de relever quelques caractéristiques du français populaire ivoirien, essayons de relever quelques variétés du français parlé en Côte d'Ivoire pour mieux situer le contexte dans lequel nous menons cette étude. Des études menées par Jérémie

KOUADIO (2008) ont révélé quelques variétés du français parlé en Côte d'Ivoire. On note le français des scolarisés. Il s'agit selon Françoise Gadet citée par Jérémie KOUADIO d'un français nommé « français ordinaire ». Il résulte de la fusion de plus en plus manifeste en la variété acrolectale et la variété mésolectale. Par ailleurs, AKISSI Boutin (2002) l'appelle le français de Côte d'Ivoire (fci). C'est le fait de parler comme un Parisien, c'est-à-dire « chocobiter ». Il y a également l'existence de l'argot des jeunes apparu au milieu des années 1980 appelé nouchi qui se caractérise au niveau lexical par des emprunts aux langues étrangères comme l'anglais, l'espagnol, etc. Bref, toutes ces variétés du français en Côte d'Ivoire ont été précédées par celle nommée français populaire ivoirien (fpi). Selon Jérémie KOUADIO, il s'est sans doute créé à partir du « petit nègre ». Il est né à Abidjan et a commencé à s'étendre à tout le pays à partir des années 1970. Les chercheurs, tels J.- L. Hatier (1981) et J.-M. Lescutier (1985) ont été les premiers à travailler sur cette variété et sont arrivés à la conclusion qu'il s'agissait d'une variété non encore achevée, en cours d'évolution. C'est un pidgin en voie de constitution qui présente quelques caractéristiques :

Sur le plan phonétique, on note une appréciation approximative de certains sons du français et la réduction systématique de certains groupes consonantiques. Par exemple, un mot comme « jusqu'à » [zyska] va se prononcer « zouka » [zuka].

Sur le plan morphosyntaxique on retrouve les traits comme :

- L'omission des déterminants

Ex : Tu manges riz (Tu manges du riz).

On va prendre bus (On prend le bus)

L'article partitif « du » dans le premier exemple et le déterminant « le » dans le deuxième exemple ont été omis.

- L'emploi particulier de certains pronoms personnels :

Ex : Il les a donné des mangues. Pour (Il leur a donné des mangues.)

C'est la syntaxe du verbe qui change car le verbe « donner » est un verbe transitif indirect. Dans le fpi, il devient un verbe transitif direct.

- L'omission de certains morphèmes relateurs tels les prépositions.

Ex : J'ai jamais été église (je ne suis jamais allé à l'église).

Je parti Korhogo (Je suis parti pour Korhogo)

La préposition « à » et le déterminant « l' » dans le premier exemple ainsi que la préposition « pour » dans le deuxième ont été omis.

- Selon les travaux d'Akissi BOUTIN (2002), les temps verbaux ne sont généralement pas utilisés. Ce n'est pas la forme du verbe qui indique le temps, mais des adverbes comme *avant* et *après*.

Ex : Avant nous on vient Abidjan ici (Avant, nous on venait ici à Abidjan).

Voilà quelques caractéristiques du français populaire ivoirien. La liste n'est pas exhaustive. Nous tâcherons d'en dire davantage dans la partie réservée à l'exploitation de notre corpus. Rappelons que le français populaire ivoirien est une forme de transgression vis-à-vis du français normatif, orthodoxe. Il est né sur les chantiers, dans les quartiers et dans les cours communes de la ville. Par ailleurs, à l'origine, il était la langue des populations analphabètes qui essayaient de s'appropriier le français, la langue officielle. Ainsi peu à peu, cette langue a touché toutes les couches dont les lettrés, les autres par nécessité. Aussi, l'écriture de Bernard Zadi Zaourou, à travers cette œuvre qui fait office de corpus de notre étude, trahit-elle certaines caractéristiques de ce parler en l'occurrence celles relatives à la transgression morphosyntaxique. Il est donc opportun de relever ici quelques notes sur la morphosyntaxe et la transgression avant l'exploitation de notre corpus.

II. De la question de la morphosyntaxe et de la transgression

1.1 Différentes formes de morphosyntaxe

La syntaxe assure les relations entre les unités linguistiques. Elle s'intéresse aux règles de combinaisons de ces unités dans un énoncé. Cet agencement est réalisé en langue française grâce à l'ordre des mots d'une part et aux marques morphologiques d'autre part. La morphologie quant à elle, étudie la formation des mots (flexions, dérivations). L'usage d'une marque morphologique n'a de sens qu'en fonction de son accord (ou non) avec les autres mots de la phrase, donc en fonction de la syntaxe. « La morphosyntaxe est donc l'ensemble des règles qui gouvernent l'usage des marques syntaxiques » (Parisse, 2006). Aussi distingue-t-on différentes formes de morphosyntaxe :

- On note la morphosyntaxe lexicale qui est la variation du temps pour un même verbe : *suis-serai-fus-étais* pour le verbe « être » par exemple et la variation de catégorie grammaticale (*dormir-somme*) ;

- La morphosyntaxe flexionnelle qui concerne trois grands types d'usages. Ce sont les changements de catégorie d'un mot (ou modification sémantique du mot) : *modifier-modification*, les oppositions entre singulier et pluriel ou entre masculin et féminin

des noms : *joueur-joueuse/ bossette-bossu* et les flexions verbales (temps et personnes) : *danse-dansait- dansera* ainsi que les flexions adjectivales : *vert-verte* ;

-la morphosyntaxe contextuelle qui est fondamentale pour constituer en français les groupes nominaux : *le tour-la tour* (variation de genre) et les groupes verbaux : *a dansé-avait dansé-aura dansé* (variation de temps). Elle comprend l'ensemble des formes appelées clitiques (souvent associés au verbe), les formes de négation et d'interrogation, les déterminants et les prépositions, ainsi que certains adverbes ;

-la morphosyntaxe positionnelle qui se différencie de la morphosyntaxe contextuelle en ce sens qu'elle manie des éléments qui peuvent être produits de manière isolée. Ces éléments peuvent être de simples mots, mais souvent sont des groupes de mots construits de manière flexionnelle et contextuelle. Par exemple, le sujet ou l'objet du verbe (lorsqu'ils ne sont réduits à des pronoms) dépendent de la position des groupes nominaux par rapport au groupe verbal. Chaque groupe de mots pourrait, dans un contexte approprié et parfois avec des modifications minimales, être utilisé isolément. Mais leur ensemble, en fonction de leur position, apporte un sens nouveau : *Paul a appelé pierre- Pierre a appelé Paul*. Dans beaucoup de systèmes linguistiques, on utilise plutôt le terme syntaxe que morphosyntaxe pour décrire ces propriétés.

1.2. La question de la transgression

Comme nous le développons dans un article « la transgression des classes grammaticales comme stratégie argumentative : le cas des noms et des verbes dans *Les soleils des Indépendances* et *Allah n'est pas obligé* d'Ahmadou Kourouma », la notion de transgression renvoie à la violation d'une prescription, d'une norme, etc. Pour qu'on puisse parler de transgression, il faudrait qu'il y ait en amont un élément qui est utilisé au mépris de la règle et qui donne un autre résultat en aval. Dans le domaine juridique, on parle par exemple de transgression d'une règle ou d'une loi préalablement connue par un individu. D'où l'adage « nul n'est censé ignorer la loi ». La transgression apparaît donc ici comme un comportement volontaire de la part du mis en cause. Une volonté manifeste de sa part de respecter ou de ne pas respecter une prescription. Aussi se présente-t-elle comme un moyen efficace pour attirer ou capter l'attention d'autrui sur tel ou tel fait dans des écrits de certains auteurs. Ainsi, la transgression a des répercussions sur la norme et par ricochet la transforme.

L'écrivain ivoirien Bernard Zadi Zaourou prend pour prétexte la transgression pour faire parler certains personnages de son œuvre. En le faisant, il met en exergue le

français populaire ivoirien. Il existe plusieurs types de transgression. Sans toutefois être exhaustif, nous en retenons quelques-unes :

La transgression didactique est une technique utilisée souvent par certains enseignants pour aboutir au résultat escompté. En effet, l'enseignant, en écrivant des phrases fausses au tableau n'a pas pour vocation de se tromper ou de tromper les élèves dont il a en charge la formation mais d'attirer leur attention sur une règle ou encore les aider à en déduire une. Il le fait sciemment pour les amener à dégager eux-mêmes la règle qui découle de ses « erreurs » ou « fautes volontaires ».

Quant à la transgression publicitaire, l'objectif visé par les spécialistes de la publicité est de captiver ou d'attirer l'attention du consommateur. On a parmi tant d'exemples l'orthographe du mot « maximum »¹ écrit avec deux « m » au lieu d'un seul ou encore « appatam »², orthographié avec deux « p ». Meiway, artiste ivoirien de renommée internationale a posé nu sur une revue pour sensibiliser le monde entier sur les dangers de la pandémie du SIDA. Cette image qui transgresse les mœurs a pour objectif d'attirer le regard des lecteurs sur l'inscription d'accompagnement qui sensibilise.

Comme on peut le constater, la transgression n'est pas une méconnaissance de la règle ou de la norme. C'est plutôt une volonté manifeste de la part de son auteur pour convaincre. Elle apparaît comme un moyen efficace pour atteindre un objectif. C'est le cas de l'écrivain Bernard Zadi Zaourou qui choisit une autre forme de transgression ; la transgression morphosyntaxique pour atteindre un objectif : celui de la mise en œuvre des caractéristiques du français populaire ivoirien.

III. Les formes de transgression morphosyntaxique caractéristiques du français populaire ivoirien

Nous inventorions différentes formes de transgression dont la transgression morphosyntaxique lexicale, flexionnelle, contextuelle et positionnelle.

3.1. La transgression morphosyntaxique lexicale

Soit la phrase suivante :

¹ Emission de la première chaîne de la RTI (Radio Télévision Ivoirienne) des années 1990.

² Idem

P1= Frère, toi aussi. Ça que *tu parlé* là c'est parlé ça ? (P80)

P2 = Vous *connait* qué femme de Sôgôma Sangui son zîé cassé dans accident ? (p85)

Les variations lexicales correspondent à des différences de temps de verbe ou de personne du même verbe. Par exemple, le verbe « parler » dans sa variation temporelle donne les formes verbales suivantes si on tient compte de la structure de la phrase P1 : parles (présent), parlais (imparfait), parlas (passé simple), as parlé (passé composé), etc. Aussi, l'auteur omet-il dans la conjugaison du verbe, l'auxiliaire « avoir » qui devrait permettre d'obtenir une séquence normale : *tu as parlé*.

Ainsi dans P2, on aurait eu dans la conjugaison du verbe « connaître » les variations : connaissez (présent de l'indicatif), connaissiez (passé simple), avez connu (passé composé), etc. si la norme morphosyntaxique avait été respectée. Or dans la séquence « vous *connait* », l'auteur allie de façon incompatible le pronom personnel « vous » au verbe conjugué. En réalité en français normatif, c'est « connaissez » qui devrait être orthographié et non « *connait/ connaît* ».

Nous ignorons volontairement l'orthographe des autres éléments linguistiques dans la phrase pour des besoins d'analyse.

3.2. La transgression morphosyntaxique flexionnelle

La transgression est observable à travers quatre formes dans l'œuvre à savoir les changements de catégories grammaticales, les flexions nominales, les flexions verbales et les flexions adjectivales :

- Les changements de catégories verbales

Soient les phrases suivantes :

P3= Donc demain ça va *chaud* alors ? (P120)

P4= Tout on va *mort*. (P80)

P5= Oui à cause de *zespion* on n'a qu'à *mort*. (P83)

Dans ces trois séquences de phrase, on remarque que les mots mis en italiques font office de changement de catégorie grammaticale. En effet, la structuration de ces phrases devrait donner lieu à des phrases contenant des verbes à l'infinitif à la place des adjectifs qu'utilise l'auteur. Le verbe « va », dans la première phrase admet des

valences dont le mot « chaud », pris comme un adjectif qualificatif. Compte tenu du fait qu'il se place après un verbe déjà conjugué, il ne peut que se mettre à l'infinitif (quand deux verbes se suivent le second se met à l'infinitif) pour donner un sens normatif à la phrase.

Chaud/ chauffer (« Donc demain ça va *chauffer* » est la phrase normalement attendue).

Mort/ mourir (Tous, on va *mourir*).

Mort/ mourir (Oui à cause de zespion (des espions) on a qu'à *mourir*).

- Les flexions nominales

La plupart des flexions nominales porte sur la variation de genre et de sens. Ainsi dans l'ouvrage de Zadi Zaourou, l'auteur fait varier certains noms du masculin au féminin tout en transgressant leur morphologie comme l'illustre ces exemples :

P6= Y a une *doctère* là-bas qui moyen réparer ton *zié* là. (P86)

P7= Koffi Kan c'est une *chauffère* premier catégorie. (P84)

On voit qu'en plus de la transgression portant sur la morphologie des noms (doctère, chauffère) leur sens peut échapper à certains locuteurs de la langue française car les mots normalement attendus sont : docteur ou doctoresse, conductrice. Dans P6, « ton *zié* » est substitué à « tes yeux », pluriel de « ton œil ». Par ailleurs dans P7, toute la phrase est construite avec un mélange de genre compte tenu du déterminant féminin « une » devant *chauffère/ chauffeur* (masculin) et l'utilisation de l'adjectif ordinal « premier » masculin précédant « catégorie » qui est un nom féminin.

- Les flexions verbales

Une très large partie de la morphosyntaxe flexionnelle porte sur le verbe. Il s'agit des temps verbaux dits simples (en opposition au temps composés). Historiquement, les marqueurs flexionnels du verbe permettent de modifier le temps et la personne : les variations portent sur les catégories verbales telles que le temps et la personne. Aussi dans *Les sofas suivi de l'œil*, certaines flexions finales des verbes posent problème comme l'attestent les exemples qui suivent :

P8 = Je va taché moyen de te envoyer Amérique. (P86)

P9= C'est pas bouche seulement vous *fait* ici ? (P79)

P10= Bon. Prends poulet là. *Tordit* son cou et puis *posé* lui sur tombe là. (P113)

Dans cette section, seuls les verbes en italique feront l'objet d'analyse. Les autres éléments linguistiques bien que constituant des préoccupations vis-à-vis de la norme grammaticales seront passés volontairement sous silence par souci de concision.

Les catégories verbales (le temps et la personne) sont transgressées dans les trois phrases relevées. Ainsi dans P8 le verbe « va » que l'auteur utilise en relation avec le pronom personnel « je » pose un problème de catégorie de personne. Il fallait utiliser plutôt « vais » car nous sommes à la première personne du singulier. Cette analyse concerne également la phrase p9 car le verbe est conjugué à la troisième personne du singulier après le pronom personnel de la deuxième personne du pluriel « vous ». On aurait eu « vous faites » au lieu de « vous fait » qu'il n'y aurait pas eu de problème de personne dans cette phrase.

Quant à la phrase P10, c'est le temps, la personne et le mode qui posent problème. L'auteur a préféré le passé simple, à la troisième personne du singulier au présent de l'impératif, à la deuxième personne du singulier : « tordit son cou » au lieu de « tords son cou ». « Posé » qui a pour infinitif le verbe « poser » a subi une modification flexionnelle. En principe l'auteur devrait utiliser l'impératif qui donne « pose » au lieu de « posé » qui est le participe passé de ce verbe.

- Les flexions adjectivales

La variation du genre des adjectifs se terminant par une consonne ou une voyelle est aussi une préoccupation dans l'œuvre. Certains adjectifs qu'utilise l'auteur n'observent pas la règle relative de flexion au féminin comme l'atteste la phrase suivante :

P11= Si ton femme il est *joli*, allez hop i te fatigué jusqu'en... en... il faut qué tu n'a qu'à lui vend bé. (P83)

L'élément linguistique qui nous intéresse ici est l'adjectif « joli » non accordé au féminin avec le nom femme. La question qui est posée est l'utilisation concomitante d'un syntagme nominal à l'intérieur duquel le nom et le déterminant entretiennent une alliance contre nature (le masculin et le féminin) et un pronom personnel « il », masculin « cataphorique » à qui l'auteur attribue le même adjectif. Le choix opéré par celui-ci, c'est-à-dire l'adjectif masculin est une transgression morphosyntaxique flexionnelle liée à l'adjectif car il s'agit de la femme qui est *jolie*.

3.3. La transgression morphosyntaxique contextuelle

La morphosyntaxe contextuelle comprend la majeure partie des mécanismes permettant de construire les groupes nominaux. Pour la presque totalité des noms, l'indication de genre n'est disponible que grâce à la présence du déterminant. Ainsi, c'est le déterminant qui permet de savoir a priori si tel ou tel nom est féminin ou masculin. Son rôle est donc prépondérant dans le syntagme nominal. Par exemple, le nom « femme » est identifié comme nom féminin car la norme grammaticale le fait précéder du déterminant « la » ou « une ». Cependant, tel n'est pas le cas dans cette séquence de notre corpus :

P12= Oui. Alors ! A cause de zespion on n'a qu'a mort maintin ? I vient, i baise ton femme, i baise ton fille, i baise ton bonne amie et pi i veut baiser toi-même encore. Ka même ! Quéquéfois aussi, i pé nous méarde aussi, hein ? (P83)

Les syntagmes nominaux « ton femme », « ton fille », « ton bonne amie » sont les éléments sur lesquels nous voulons focaliser notre analyse. En effet, tous les noms « femme », « fille » et « amie » sont féminins car la norme grammaticale les fait précéder d'un déterminant féminin en l'occurrence « la » et « une », « ta » « ma », etc. En optant pour « ton », masculin, l'auteur ne fait que transgresser.

La morphosyntaxe contextuelle intéresse aussi les groupes verbaux. A côté des variations d'aspect, de temps, de mode, nous retenons dans notre étude, la catégorie de la personne. Les pronoms personnels, sujet des verbes dans la séquence que nous avons relevée sont morphologiquement erronés : « i » (i baise). En réalité, c'est le pronom personnel, la troisième personne « il » qui est normalement attendu. Donc ce verbe « baise » est à la troisième personne du singulier.

3.4 La transgression morphosyntaxique positionnelle

L'une des propriétés de la morphosyntaxe positionnelle est qu'elle est considérée comme un prolongement de la morphosyntaxe qui permet de construire un énoncé complet. On peut considérer que relève de la morphosyntaxe la rection du verbe, c'est-à-dire la manière dont tous les compléments du verbe (sujet, objet, agent, circonstanciels) sont organisés autour du verbe. Dans notre corpus, certains

éléments devant occuper une place ou une position³ autour du verbe ne le sont pas. Pour preuve :

P13= Tu vois, nous é là ici. On parlé, on parlé, on parlé seulement. Et pi, y a une nhomme que i vient, i pose ici, dou ! Tu vas chassé lui ? (P82)

P14 = Si tu parlé un pé du mal sur lui seulement, on mit toi en prison tout de suite. (83)

La transgression est observable à travers la cliticisation. En principe, seuls les compléments du verbe sont pronominalisables par un pronom clitique⁴ :

- Y et lui pour les objets indirects en à + GN (Je parle à l'étudiant/Je lui parle, Je songe à ma réussite/ J'y songe) ;

Cependant, il faut souligner que ce test n'est pas parfaitement sûr, car les compléments indirects du verbe qui sont introduits par d'autres prépositions que à ou de ne sont pas cliticisables : Je vote pour mon candidat/*Je lui vote... Inversement, certains circonstanciels sont cliticisables par Y : Je dors au salon/ J'y dors.

Pour revenir à l'analyse des phrases P13 et P14, nous disons que sans considérer, tous les problèmes grammaticaux que posent ces deux énoncés, nous nous intéresserons aux séquences mises en italique, c'est-à-dire « *tu vas chassé lui ?* » et « *On mit toi en prison.* » Ici encore nous passons sous silence tous les problèmes d'accord ou de mode pour nous focaliser sur les pronoms clitiques *lui* et *toi* (forme tonique de *te*).

Les différents éléments pronominalisés dans ces deux séquences : « *lui* » pour « un nhomme/ un homme » et « *toi* » pour « le locuteur » pose des problèmes.

Le premier est lié à la place qu'occupe les clitiques *lui* et *toi* et donc un problème purement syntaxique. En effet, les clitiques occupent une place fixe dans la phrase. Cette place est toujours préverbale :

Ex1 : J'ai vu l'étudiant/ Je l'ai vu.

Ex2 : Je parle à l'étudiant/ Je lui parle.

³ Dominique Maingueneau établit une différence formelle entre les notions de « position » et de « place » : alors que la place est d'ordre syntaxique, la position est relative à la fonction du terme dans la phrase.

⁴ On appelle clitiques des mots qui ne peuvent être séparés en aucune façon du mot qui suit, lequel est toujours un verbe : elles opposent les pronoms conjoints aux pronoms disjoints. C'est un terme emprunté à la grammaire comparée où la notion fonctionne pour des langues comme le latin ou le grec.

On peut remarquer que cette place préverbale est occupée par les clitiques quelle que soit leur fonction.

Dans l'exemple 1, « L' » est un complément d'objet direct car le groupe nominal GN qu'il remplace dans la phrase pronominalisée est COD du verbe « ai vu » qui est un verbe transitif direct. Avec la même analyse dans l'exemple 2, on arrive à la conclusion que « lui », est un complément d'objet indirect parce que le GN qu'il remplace est entraîné par un verbe transitif indirect en l'occurrence le verbe « parle ».

Or dans P13 et P14, « lui » et « toi » que l'auteur considère comme des pronoms clitiques parce que remplaçant « un homme » d'une part et « le supposé locuteur » d'autre part sont placés respectivement après les verbes « chassé », transitif direct et « mit » transitif direct également.

Le deuxième problème est relatif à la morphologie de ces termes. Normalement la forme du pronom attendu dans P13 est le pronom « le » et non pas « lui » : tu vas le chasser ? qui est placé avant le verbe. Dans P14, le pronom attendu est « te » : on te met en prison et non pas la forme tonique « toi » comme mentionné dans le corpus.

Après toutes ces formes de transgression inventoriées, comment pouvons-nous conclure ce travail ?

Conclusion

Au terme de cette analyse, on retient que l'analyse morphosyntaxique dans l'œuvre de l'écrivain Bernard Zadi Zaourou a mis en exergue diverses formes d'éléments linguistiques transgressés. Ces transgressions se manifestent d'une part par la variation lexicale des verbes utilisés, les flexions nominales, verbales et adjectivales, le changement inapproprié du genre, la déformation des noms et d'autre part, par le changement des places des pronoms dits clitiques. Tous ces mécanismes observés sont en porte-à-faux avec la norme morphosyntaxique. Et ce phénomène de transgression est à appréhender comme une inscription du français populaire ivoirien dans cette œuvre.

Bibliographie

BESCHERELLE Poche (1999), Paris, Hatier, 255p

BOUTIN, A. Béatrice (2002) Description de la variation : études transformationnelles de phrases du français de Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat, Université Stendhal Grenoble 3.

BOUTIN, A. Béatrice (2003) « la variation dans la construction verbale en français de Côte d'Ivoire, *Revue québécoise de linguistique*, vol. 32, Montréal, RQL (UQAM), pp 15-45

DELAVEAU Annie (2001). *Syntaxe, La phrase et la subordination*. Paris, Armand Colin, 192p

GREVISSE Maurice (1993). *Le bon usage*. Paris, 1762p

KOUADIO, N. Jérémie (2005) « le nouchi et les rapports dioula-français » In *Des inventaires lexicaux du français en Afrique à la sociologie urbaine. Hommage à Suzane Lafage*. *Revue Le français en Afrique noire*, n°19, Didier-Erudition p.177-191.

KOUADIO, N. Jérémie (2007). « Le français : langue coloniale ou langue ivoirienne ? » In *Hérodote*, revue de géographie et géopolitique, n°126, p. 69-85.

KOUAKOU K. Séraphin. *La transgression des classes grammaticales comme stratégie argumentative : le cas des noms et des verbes dans Les Soleils des Indépendances et Allah n'est pas obligé d'AHMADOU Kourouma* (2009). In *Revue En-Quête*, EDUCI, N°21 PP 1-15

LAFAGE, Suzane (2002) « Le lexique français de Côte d'Ivoire. Appropriation et créativité », vol.1, in *revue du réseau des observatoires du français contemporain en Afrique*, n° 16, Institut de Linguistique française, CNRS UMR 6039-Nice.

MAINGUENEAU Dominique (1999). *Syntaxe du français*, Paris, Hachette, 159p

PARISSE, C. (2006) Bilan morphosyntaxique. In Estienne F. piérart B. *Les bilans de langage et de voix. Fondements théoriques et pratiques*. Paris Masson, P66-87